



UNIL | Université de Lausanne
Décanat SSP
bâtiment Anthropole
CH-1015 Lausanne

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

POUR LES ETUDIANTES ET ETUDIANTS

EN SCIENCES SOCIALES

Faculté des SSP, Anthropole, 1015 Lausanne

Personne de contact :

Madame Sophie Besson
Conseillère aux études pour les étudiant(e)s en sciences sociales

Tél. 021 / 692 31 04

Fax. 021/ 692 31 15

E-Mail : Sophie.Besson@unil.ch



CONTENU

Informations à l'intention des étudiants et des étudiants	p. 3 et 4
Informations à l'intention des milieux professionnels	p. 5 et 6
Contrat	p. 7 à 9
Programme de stage	10 et 11
Evaluation du stage par l'étudiant(e)	p. 12 et 13
Evaluation du stage et du rapport de stage par le/la maître de stage	p. 14 et 15
Evaluation du rapport de stage par l'enseignant(e) responsable	p. 16 et 17

INFORMATIONS A L'INTENTION DES ETUDIANTS ET DES ETUDIANTES

L'étudiant(e) a la possibilité, depuis l'année académique 2007-2008, d'inclure un stage dans son programme de bachelor en Sciences sociales, plus précisément dans la **deuxième partie du bachelor, Groupe Séminaires à choix en sciences sociales**. Il/elle peut donc valider un stage à la place d'un séminaire dans le groupe susmentionné, pour un total de **6 crédits ECTS**.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Le stage fait l'objet d'un contrat (cf. document « Contrat ») entre l'organisation partenaire, le stagiaire et un enseignant de la Faculté des SSP. Le contrat fixe les modalités formelles du déroulement du stage ;
- le stage (son contenu, ses objectifs et son organisation) doit être agréé par la faculté, au moyen du document « **Programme de stage** ». Le stage doit donc obtenir la caution académique d'un(e) enseignant(e) de la Faculté des SSP ;
- l'étudiant(e) doit être encadré(e) par un(e) **maître de stage**, en principe de formation universitaire ;
- la durée du stage doit correspondre à au moins **150 à 180 heures de travail** (grosso modo au moins 4 semaines équivalent plein temps). L'engagement peut être à plein temps ou à temps partiel ;
- il doit donner lieu à un **rapport écrit** ;
- ce dernier doit être **évalué**, dans un délai de 3 mois dès la fin du stage, conjointement par le/la maître de stage et par l'enseignant(e) responsable du stage au sein de la Faculté.

Les stages que les étudiant(e)s peuvent faire se situent entre les deux types suivants :

1. Un stage professionnalisant, à travers lequel l'étudiant(e) a pour objectif de mieux comprendre les rouages d'une profession ;
2. Un stage à caractère scientifique, dans le cadre duquel l'étudiant(e) mène une recherche de type empirique.

Dans tous les cas, le rapport de stage de l'étudiant(e) doit rendre compte de l'exploitation méthodique et critique de données scientifiques théoriques et/ou empiriques. En outre, le sujet d'étude du rapport de stage aura un lien étroit avec le champ d'action des institutions accueillant le/la stagiaire.

Les démarches à entreprendre pour la validation d'un stage :

- 1) Les étudiant(e)s qui souhaitent faire un stage prennent contact avec la conseillère aux études ou le corps enseignant qui les informera sur les possibilités existantes. Les lieux de stage peuvent être des institutions ou entreprises publiques, para-publiques ou privées. Nous invitons les étudiants(e) à solliciter les services de l'association Profilages du Service d'orientation et conseil (SOC) ; ils trouveront des informations complémentaires sur le site de l'Université de Lausanne : www.unil.ch/profilages et www.unil.ch/soc.

- 2) Une caution académique sera ensuite demandée auprès d'un(e) enseignant(e) de l'Institut des sciences sociales (professeur(e), maître d'enseignement et de recherche, éventuellement maître assistant(e), chargé(e) de cours, privat-docent).
- 3) Le stage fait l'objet d'un contrat entre l'organisation partenaire, le stagiaire et un(e) enseignant(e) de l'Institut, qui fixe les modalités formelles du déroulement du stage.
- 4) Le contenu et l'organisation du stage sont établis conjointement par le/la maître de stage et l'enseignant(e) responsable, et précisés par écrit au moyen du « Programme de stage », AVANT le début du stage. L'étudiant(e) remet le contrat de stage dûment complété à la conseillère aux études.
- 5) L'étudiant(e) doit présenter un rapport écrit, d'environ 15-20 pages de 2500 signes par pages, dans un délai de 3 mois à partir de la fin du stage.
- 6) L'évaluation est effectuée par le/la maître de stage et le/la professeur(e). Le/la maître de stage est informé(e) d'emblée de l'obligation d'évaluer le stage et le rapport de stage.
- 7) L'évaluation est rapportée dans un document écrit (rapport d'évaluation) où figure la mention « réussite » ou « échec ». Il doit être adressé à la conseillère aux études.
- 8) En cas de litige, l'étudiant(e) fait appel en première instance à la Commission de recours de la Faculté des Sciences sociales et politiques.
- 9) Du point de vue administratif, le stage en sciences sociales est un enseignement au même titre que les autres enseignements de la faculté des SSP. Les étudiant(e)s ont donc l'obligation de l'inscrire durant la période d'inscription aux enseignements. L'enseignement s'appelle « Stage en sciences sociales pour Bachelor ». Il en existe deux modalités :
 - « stage automne ». Si l'étudiant(e) a la possibilité d'effectuer un stage durant le semestre d'automne et qu'il souhaite le valider à la session d'hiver, il s'inscrit à l'enseignement « Stage en sciences sociales pour Bachelor », modalité « stage automne ».
 - « stage printemps ». Si l'étudiant(e) a la possibilité d'effectuer un stage durant le semestre de printemps et qu'il souhaite le valider à la session d'été, il s'inscrit à l'enseignement « Stage en sciences sociales pour Bachelor », modalité « stage printemps ».

INFORMATION A L'INTENTION DES MILIEUX PROFESSIONNELS

Depuis 2007, les étudiant(e)s en sciences sociales de l'Université de Lausanne ont la possibilité d'inclure un stage en milieu professionnel dans leur programme d'études. Le stage s'effectue dans le courant de la deuxième partie du bachelor (et plutôt en troisième année qu'en deuxième année d'études). Il doit durer au minimum quatre semaines.

L'objectif des stages est de permettre à nos étudiant(e)s d'acquérir une expérience professionnelle (dans une entreprise, une association, une institution) dans un domaine d'activité qui les intéresse et qui soit en lien avec leur formation académique.

Le présent document a pour but de spécifier le profil des étudiant(e)s de sciences sociales et de vous informer des démarches que les étudiant(e)s doivent effectuer afin que le stage soit inclus dans leur cursus d'études.

Profil et compétences des étudiant(e)s de sciences sociales

Au cours de leurs études, les étudiant(e)s en sciences sociales suivent des enseignements dans les domaines suivants :

- **Sociologie** (les enseignements portent sur des thèmes tels que : le travail, la culture et l'image, les migrations, les rapports hommes-femmes, etc.)
 - **Anthropologie** (anthropologie culturelle et sociale, de la santé, du corps, etc.)
 - **Politique sociale** (les problèmes sociaux, les politiques sociales dans les pays en émergence, etc.)
 - **Psychologie sociale** (les représentations sociales, les parcours de vie, etc.)
 - **Méthodologie** (les statistiques, l'informatique, les stratégies et instruments de recherche, etc.).
- Ces enseignements en science sociales et en méthodologie comptent pour deux tiers de la formation de bachelor.

En outre, les étudiant(e)s ont tous/toutes des compétences dans un des domaines complémentaires suivants, qui compte pour un tiers de leur formation de bachelor : **histoire, méthode et recherche, psychologie (et sciences humaines), sciences politiques, sciences du sport et de l'éducation physique, ou encore sciences des religions, géographie.**

Grâce à une formation solide dans le domaine des sciences sociales et des méthodes appliquées aux sciences sociales d'une part, et grâce à la rédaction et à la présentation de nombreux travaux de séminaire d'autre part, les étudiant(e)s de bachelor en sciences sociales peuvent mettre à disposition du monde professionnel des compétences

- **d'analyse et de synthèse**
- **de rédaction de textes ou de rapports scientifiques**
- **d'assimilation et de transmission d'informations**
- **d'utilisation d'outils méthodologiques et informatiques.**

Organisation du stage

Les lieux de stage peuvent être des entreprises privées, des institutions et des administrations publiques ou para-publiques.

Le/la stagiaire participe

- ❖ soit au travail ordinaire de votre entreprise, administration ou institution (intégration dans un service particulier pendant toute la durée du stage ou circulation dans les différents services),
- ❖ soit à un projet ponctuel utile à celle-ci (enquête, recherche ciblée, campagne d'information, etc.).

Il importe que le stage soit formateur. Par conséquent, la présence du/de la maître de stage est essentielle pour encadrer le/la stagiaire.

Les stages effectués par nos étudiant(e)s sont généralement rémunérés. L'employeur fixe le montant de la rémunération en tenant compte des tâches et des responsabilités qui incombent au/à la stagiaire.

Conditions de validation du stage

Pour faire valider un stage dans son cursus d'études, l'étudiant(e) doit remplir les conditions suivantes :

- **Fixer les modalités formelles du déroulement du stage** d'entente avec l'organisation partenaire et un enseignant, au moyen d'un contrat (document « Contrat »).
- **Faire agréer le stage** (son contenu, ses objectifs et son organisation) par la faculté, au moyen du document « Programme de stage ». Le stage doit donc obtenir la caution académique d'un(e) enseignant(e) de l'Institut des sciences sociales.
- **Etre encadré(e) durant son stage par un(e) maître de stage**, en principe de formation universitaire.
- **Faire un stage dont la durée corresponde à au moins 150 à 180 heures de travail** (grosso modo au moins 4 semaines équivalent plein temps). L'engagement peut être à plein temps ou à temps partiel.
- **Elaborer un rapport de stage écrit** d'une quinzaine de pages, dont la thématique aura un lien étroit avec le champ d'action dans lequel se déroule le stage.
- **Faire évaluer, dans un délai de 3 mois dès la fin du stage, le rapport écrit** conjointement par le/la maître de stage et par l'enseignant(e) responsable du stage.

CONTRAT

Entre

(ci-après "**l'organisation partenaire**")

Et

Bachelor en sciences sociales
Université de Lausanne
Représentée par l'Enseignant

M/Mme _____

(ci-après "**l'Enseignant**")

Et

M/Mme _____

(ci-après le "**Stagiaire**")

1. OBJET DU CONTRAT

- 1.1 M/Mme _____, participant/e au programme de bachelor (Baccalauréat universitaire) en sciences sociales, est engagé/e par l'organisation partenaire en tant que Stagiaire, afin d'effectuer un stage dans le cadre de la deuxième partie du bachelor en sciences sociales.
- 1.2 Le stage débutera le _____ et se déroulera conformément au programme de stage annexé (description du lieu, des activités et tâches au sein des département(s) / service(s) concerné(s) et autres modalités particulières).
- 1.3 L'activité du Stagiaire est placée sous la responsabilité d'un responsable au sein de l'organisation partenaire en la personne de _____ (ci-après le "**Maître de stage**")

Par ailleurs, le Stagiaire bénéficiera également, tout au long du stage, d'un suivi régulier de la part d'un enseignant du bachelor en sciences sociales en la personne de _____ (ci-après "**l'Enseignant**").

- 1.4 Le Stagiaire est tenu de rédiger un rapport de stage se rapportant au travail accompli au sein de l'organisation partenaire ou à un sujet qui s'y rattache. Le sujet de ce rapport est déterminé par le Stagiaire, d'entente avec l'Enseignant. Il doit en outre être approuvé par l'organisation partenaire.

La préparation et la rédaction du rapport seront effectuées en dehors du temps de travail du Stagiaire en faveur de l'organisation partenaire.

Le rapport de stage sera évalué par l'Enseignant et le Maître de stage.

La décision finale de validation du stage dans le cursus d'études revient à l'Enseignant.

- 1.5 Au terme du stage, l'activité et les prestations du Stagiaire seront évaluées par l'organisation partenaire.

De son côté, le Stagiaire pourra fournir à l'Enseignant et à l'organisation partenaire une appréciation portant sur les expériences acquises pendant le stage.

2. CONFIDENTIALITE

- 2.1 Le Stagiaire est soumis à une stricte obligation de confidentialité concernant tout ce dont il a eu connaissance pendant le stage.
- 2.2 Sont en outre réservées d'autres règles spécifiques éventuelles régissant l'activité de l'organisation partenaire.

Le Stagiaire et l'Enseignant s'engagent à maintenir la plus stricte confidentialité à propos de toutes informations dont ils auraient connaissance dans le cadre du – ou en relation avec le – stage effectué par le Stagiaire dans l'organisation partenaire, notamment contenues dans le rapport de stage. L'organisation partenaire a un droit de regard sur celui-ci avant sa reddition relativement aux questions de confidentialité.

Le devoir de confidentialité subsiste après la fin du stage et ne peut prendre fin, en tout ou partie, que moyennant une autorisation écrite de l'organisation partenaire.

3. DEVOIRS ET PRESTATIONS

- 3.1 Le Stagiaire s'engage à accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'organisation partenaire avec diligence et au mieux de ses compétences.
- 3.2 L'organisation partenaire détermine, en accord avec le Stagiaire, si le stage sera rémunéré.
- 3.3 Il est de la responsabilité du Stagiaire de veiller à être assuré en cas d'accident. De plus, si le Stagiaire est domicilié à l'étranger, il est responsable de s'affilier aux assurances exigées par la législation suisse.
- 3.4 Le Stagiaire s'engage en outre à se conformer aux règles et directives internes de l'organisation partenaire, contenues le cas échéant dans un règlement et / ou dans un programme de Stage. En signant ce dernier, il reconnaît avoir pris connaissance des conditions contractuelles et s'oblige à s'y conformer.

Il respectera notamment les horaires et les usages en vigueur au sein de l'organisation partenaire.



4. DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES

4.1 Le présent contrat est régi par le droit suisse.

Les normes du Code des obligations et en particulier celles relatives au contrat de travail sont applicables dans la mesure où le présent contrat et ses annexes n'y dérogent pas valablement.

Fait à Lausanne, le

Le/la Stagiaire

Pour le Maître de stage

Pour l'Enseignant

Annexe(s) : Programme de Stage;
Règlement interne de l'organisation partenaire, le cas échéant.

┌ Ce document est à retourner à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 3093, Anthropole, 1015 Lausanne

PROGRAMME DE STAGE

STAGE EN SCIENCES SOCIALES

Nom et prénom du/de la stagiaire :

.....

Nom et prénom de l'enseignant(e) responsable du stage :

.....

Nom et prénom du/de la maître de stage :

.....

Nom de la firme où s'effectue le stage (raison sociale) :

.....

Adresse :

.....

No de téléphone :

.....

Organisation du stage :

Stage prévu du au

Taux d'activité :%

Autre :

.....

.....

.....

.....



Contenu du stage (y compris tâches du/de la stagiaire) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lausanne, le

L'étudiantE :
.....

L'enseignant(e) responsable :

Le/la maître de stage :
.....

┌ Ce document est à retourner à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 3093, Anthropole, 1015 Lausanne



EVALUATION DU STAGE PAR L'ETUDIANT(E)

STAGE EN SCIENCES SOCIALES

Année académique /

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Lieu du stage :

Vous venez d'effectuer un stage en cours d'études d'une durée de 4 semaines ou plus. Afin de nous permettre de nous faire une idée du déroulement de votre stage, nous vous saurions gré de répondre aux questions suivantes :

1. Etes-vous satisfait(e) de ce stage...

... au niveau de l'organisation ?

.....
.....
.....

... au niveau du contenu ?

.....
.....
.....

... au niveau de l'encadrement (maître de stage et enseignant(e)) ?

.....
.....
.....

... autre ?

.....
.....
.....



2. Le stage s'est-il déroulé conformément à ce qui avait été convenu (feuille de stage) ? Si non, quels changements sont intervenus ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

3. Votre stage a-t-il été rémunéré ?* Si oui, indiquez sous quelle forme (perception d'un salaire, dédommagement pour le transport, etc.) ?

.....
.....
.....

4. Quelles compétences avez-vous développées durant ce stage ?

.....
.....
.....

5. Remarques, suggestions, critiques

.....
.....
.....

Lausanne, le :

┌ **Prière de renvoyer cette feuille à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 3093, Anthropole, 1015 Lausanne**

* Votre réponse nous permettra de savoir quelles sont les pratiques des employeurs en la matière.



.....
.....
.....
.....
.....

3. Points forts

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Points à renforcer, développer, améliorer

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Evaluation du rapport de stage (souligner ce qui convient) :

Mention « réussite »

Mention « échec »

Si le rapport écrit ne répond pas aux critères prévus, un complément sera exigé.

Lausanne, le :

Signature :

┌ Prière de renvoyer cette feuille à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 3093, Anthropole, 1015 Lausanne.

2. Points forts

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Points à renforcer, développer, améliorer :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Evaluation du rapport de stage (souligner ce qui convient) :

Mention « réussite »

Mention « échec »

Si le rapport écrit ne répond pas aux critères prévus, un complément sera exigé.

Lausanne, le : Signature :

┌ **Prière de renvoyer cette feuille à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 3093, Anthropole, 1015 Lausanne.**